

A travers les Idées et les Faits.

A PROPOS

D'ENCYCLOPÉDIAS ET DE DICTIONNAIRES

La *Revue Augustinienne* (15 août 1909) proteste contre l'“argument d'autorité” que certains prétendent tirer des opinions formulées dans les grands Dictionnaires de théologie ou de liturgie ou d'apologétique ou d'histoire, etc., qui se publient de divers côtés. Il n'y a, en effet, aucun argument spécial à tirer de là : l'opinion enseignée dans tel Dictionnaire a tout juste l'autorité de l'homme qui a signé l'article en question. Parce que l'auteur de tel article sur la grâce est moliniste, l'insertion de son opinion dans les “grands Dictionnaires” n'ajoute pas le plus léger poids à l'autorité de la thèse moliniste. Cela est clair ; mais comme certains ont exploité cette attitude des Dictionnaires pour jeter de la poudre aux yeux de leurs lecteurs, la *Revue Aug.* a pensé devoir protester :

“Au surplus, peut-être en est-il qui regrettent sincèrement que tel maître d'une autre école n'ait pas rédigé tel article d'une encyclopédie, d'un dictionnaire. Qui ne souhaiterait, par exemple, un exposé plus impartial, plus objectif des questions dans le *Dictionnaire de théologie* de Vacant-Mangenot, où trop souvent la thèse de l'auteur embrasse trente et quarante co'ennes, n'en laissant pas même une entière à la thèse adverse ? Les dictionnaires et encyclopédies sont œuvre de science sereine, objective, impartiale. Nous ne leur demandons pas ce que pense tel auteur, mais bien ce qu'ont dit les auteurs sur les questions qui nous intéressent. Et ce n'est pas pour avoir été soutenue et affirmée dans le *Dictionnaire de théologie* de Vacant-Mangenot, ou dans la *Catholic Encyclopedia* de New York, que la doctrine du R. P. Poulin pourra sembler plus traditionnelle ni que ces encyclopédies en auront plus de valeur.”

— C'est en effet, à propos du P. Poulin et de sa théorie mystique que la *Revue Aug.* proteste contre cet abus de l'argument d'autorité.

— Nous souscrivons pleinement à ces appréciations de la Revue Augustinienne, et de l'*Ami du Clergé* (1910, no 8, p. 169) et nous relevons pour notre part, à leur appui, les deux faits suivants.

Dans le fascicule où le *Dictionnaire de théologie* traite de la Communion, après avoir résumé toute la polémique qui précéda, sur ce sujet, le Décret de Pie X, Déc. 1905, l'auteur de l'article cite tout au long les auteurs qui, comme le P. Godts, soutinrent l'opi-